

Décision n°2019.0070/DC/SEM du 10 avril 2019 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption d'une fiche de bon usage du médicament

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 10 avril 2019,

Vu l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

La fiche de bon usage du médicament intitulée « La prophylaxie pré-exposition (PrEP) au VIH par TRUVADA », ci-jointe, est adoptée.

Elle remplace la fiche de bon usage adoptée par décision n° 2017.0029/DC/SEM.

Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 10 avril 2019.

Pour le collège :
La présidente,
P^r Dominique LE GULUDEC
Signé